

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN

Date de la convocation : 18/06/2026

Présents : Mmes CAZENAVE, CIVERA, LENGART, MIRANDON, RICART, POUYOUNE-HORGUE et PUCHEU-COURTEILLES.

Mrs BOUSQUET, CACHELOU, CARASCO, CAZANAVE, HILLOU, LABOURDETTE et LOISEAU.

Absent excusé : Mr GUEDOT donne procuration à Mr CACHELOU

Secrétaire : Mr LOISEAU Romain

- ✓ 38 – Approbation du PV de la séance du 26 mai

En annexe

Ce point est validé à l'unanimité

- ✓ 39 – Motion d'opposition à l'utilisation intensive de la biomasse forestière du Sud-Ouest pour produire du carburant

- Vu la multiplication de projets qui projettent d'utiliser la biomasse forestière du sud-ouest pour des projets de production de carburant et répondant à la demande citoyenne légitime de prise de position des communes concernées, et notamment celle des communes rurales et forestières,

- Après étude et discussion autour du projet dit «E-CHO» porté par l'entreprise Elyse Énergy et qui envisage de produire sur le bassin de Lacq du carburant pour l'aviation à partir de la matière vivante issue des forêts du grand Sud-Ouest

- Considérant que la préservation durable de la forêt, par ailleurs déjà largement exploitée, comme bien commun est une priorité

- Considérant que la forêt, et notamment la forêt diversifiée, joue un rôle crucial contre le dérèglement climatique en absorbant du CO2, en réduisant les températures et en protégeant la biodiversité et le cycle de l'eau

- Considérant que l'approvisionnement en bois de ces projets ne prend pas en compte les filières économiques existantes

- Considérant que les besoins cumulés de ces projets compromettent les dispositions et chartes engagées entre les communes et les organismes publics en matière de régénération naturelle, de protection des feuillus, et de gestion durable de la forêt

- Considérant que dans le cadre du dérèglement climatique la priorité n'est pas au développement du transport aérien

- Considérant les besoins considérables en eau et en électricité de ce type de projet

Le conseil municipal de Rébénacq se déclare défavorable au type de projet industriel qui projette d'utiliser la biomasse forestière pour produire du carburant et exprime son opposition au projet industriel E-CHO porté par l'entreprise Élyse Énergy.

Ce point est validé à l'unanimité

✓ 40 – Vente de parcelles communale – attribution

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que par délibération en date du 24 avril 2026, il a été décidé de mettre en vente 2 lots de parcelles communales :

- Parcelles A 326 et 329 : 5 500€
- Parcelles A 318 à 321 et 327 à 328 : 5 500€

Il présente aux conseillers les différentes propositions reçues.

- Après discussion, le Conseil Municipal décide d'attribuer, par 12 voix pour et 3 abstentions : le lot des parcelles A 326 et 329 à Mr et Mme LACLOTTE, riverains de ces parcelles
- Charge le Maire d'exécuter les modalités administratives qui acteront cette vente.

Les autres parcelles n'ayant pas trouvées d'acquéreurs, elles restent à la vente.

Ce point est validé par 12 voix pour et 3 abstentions

✓ 41 – Remboursement d'achat de matériel au Comité des Fêtes

Monsieur le Maire informe les Conseillers qu'une partie du local communal mis à disposition du foyer (chemin du bois d'en bas) bénéficie désormais au Comité des Fêtes. Des travaux, notamment de cloisonnement du local ont été nécessaires ; Ils ont été faits par les membres du Comité, mais l'achat du matériel incombait à la Mairie. Le Président de l'association, Mr LACLOTTE Stéphane, s'est rendu chez Leroy Merlin et a réglé ces achats.

Monsieur le Maire propose aux conseillers de rembourser au Comité des Fêtes l'achat du matériel :

- Facture 0412600033638 pour un montant de 48,80 €
- Facture 0412600035751 pour un montant de 148,97 €.

Le Conseil Municipal, après discussion, accepte à l'unanimité cette proposition.

Cette somme sera prélevée de l'article 6287 du BP 2026 .

Cette somme sera prélevée de l'article 6287 du BP 2026 .

Point validé à l'unanimité

✓ 42 – Location appartement communal

Monsieur le Maire explique que les travaux de réhabilitation de l'appartement communal situé 1 route de Nay 1^{er} étage A sont achevés ; Il convient de décider du montant du loyer sachant que la Commune a passé une convention PALUCOM avec le Conseil Départemental le 25/02/2026 ; cette convention permet aux futurs locataires aux revenus modestes de pouvoir faire une demande d'aide au logement.

Le conseil départemental a également apporté une contribution financière à sa réhabilitation, ce qui implique que le loyer maximum pouvant être demandé ne peut excéder 5.75€ le mètre carré par mois.

La surface de l'appartement étant de 82.64 m2, Monsieur le Maire propose de le mettre en location au loyer de 475€ par mois, hors charges.

Point validé à l'unanimité

Questions diverses :

Monsieur le Maire remercie les membres des commissions communales pour leur travail et leur investissement dans les différents projets.

Social :

Repas des Aînés : Présentation par Mme PUCHEU-COURTEILLE de ce qui a été organisé pour les Aînés ; repas le 6 décembre et cadeaux pour ceux qui n'auront pas pu y aller.

Reprise de la distribution des cadeaux d'anniversaire. Une photo sera mise dans Amassa, après accord de l'ayant droit.

Travaux :

Mr CARASCO fait un point sur les travaux « Humidité Mairie » ; après présentation des différentes options, la solution consistant à décroûter les murs extérieurs, enlever le lambris intérieur, installer une ventilation est retenue ; elle suit les préconisations de TE64.

Communication :

Mme RICART présente les 3 options de rafraîchissement du site internet de la commune, proposées par Novae Communication. Après discussion, la proposition numéro 2 est retenue.

Mme CAZENAVE informe les conseillers qu'elle a reçu une demande de parution sur Amassa d'une agricultrice de Rébénacq qui va organiser une journée portes ouvertes avec gouter pour les enfants. Le questionnement est des annonces de particuliers, d'entreprises de Rébénacq, doivent paraître sur le journal municipal ; Après discussion, il est acté que sur Amassa ne doivent paraître que les informations diffusées par la Mairie et les associations du village ; les autres annonces peuvent être diffusées via la page Facebook de la Commune.

Point sur les boîtes mail en .fr des conseillers et le partage de documents.

La boîte mail proposée par la fibre est perfectible ; en ce qui concerne le partage de fichiers, il n'est actif que lorsque les conseillers ont créé et validé leur adresse mail en .fr ; il faut en informer le secrétariat de la Mairie pour que le partage de fichier devienne effectif.

Mme POUYOUNE informe les conseillers de plusieurs points dont elle a été saisie :

De nombreux véhicules aménagés passent la nuit sur la commune, y compris en dehors de l'aire de camping car ; on en trouve au Poundet, à la Garenne, au stade ; Cela occasionne des nuisances sonores pour les riverains et un problème concernant les ordures ménagères ; ce problème est amplifié par le fait qu'il n'y a plus qu'un passage de ramassage tous les 15 jours.

Mmes MIRANDON et PUCHEU-COURTEILLE informent les conseillers qu'un plan camping-car est en cours d'élaboration en Haut Béarn pour encadrer ce type de pratique. L'affaire est à suivre.

Des barbecues sont organisés le long du Neez, créant un risque incendie ; Monsieur le Maire souhaite prendre un arrêté ;

Place de la Bielle, il y a de nombreuses déjections canines ; les ramasses crottes seront installés prochainement.